

NOTAIRE

309

3 questions à : Marius Stračkaitis, nouveau président des notaires d'Europe

« Au CNUE, nous avons toujours privilégié l'approche "centrée sur l'humain" »



Le notaire lituanien Marius Stračkaitis est devenu le nouveau président du Conseil des notariats de l'Union européenne (CNUE) pour l'année 2024. Dans le présent entretien, le nouveau représentant des 50 000 notaires d'Europe revient sur son programme de travail, ainsi que sur l'aide apportée au notariat ukrainien.

1 De quelle manière souhaitez-vous renforcer la fonction notariale en Europe ? La justice préventive est-elle un outil ?

Pour renforcer la fonction notariale en Europe, il est impératif de reconnaître et de capitaliser sur le potentiel de la justice non contentieuse, une tendance de fond dans nos sociétés européennes. Le transfert de tâches aux notaires, en particulier dans des domaines où la prévention des conflits est cruciale, allège la charge administrative, judiciaire et financière. Cette délégation de compétences accroît l'efficacité des procédures, facilitant ainsi l'accès des citoyens à une justice rapide et accessible. *In fine*, c'est la confiance des citoyens dans le système judiciaire qui s'en trouve renforcée. Plusieurs États membres ont déjà reconnu cette contribution et ont confié aux notaires des responsabilités dans des procédures non contentieuses telles que les successions, la protection des adultes vulnérables, la célébration des mariages, et même le règlement des divorces à l'amiable. Ces évolutions récentes sont la preuve concrète que les législateurs apprécient la qualité, la fiabilité, la rapidité et l'efficacité du travail des notaires.

Au cours de mon mandat, je souhaite faciliter l'échange de bonnes pratiques entre les notariats de l'Union européenne, pour que nous puissions nous inspirer de ce qui fonctionne chez les uns et les autres. Nous pourrions ensuite faire comprendre à nos gouvernements tout l'intérêt d'attribuer des responsabilités nouvelles ou élargies dans des domaines clés.

2 Comment concilier la numérisation de l'activité notariale et la sécurité juridique ?

Il ne fait aucun doute que la numérisation représente à la fois un défi important et une opportunité irrésistible pour nos sociétés. En transformant rapidement tous les aspects de notre vie quotidienne, elle remodèle également le fonctionnement de nos économies, nécessitant une évolution parallèle dans le secteur juridique.

D'ailleurs, les experts sont unanimes à prédire que l'intelligence artificielle (IA) va révolutionner le marché juridique. Les avancées technologiques sont extrêmement rapides. Alors que ChatGPT-3 a récemment passé l'examen du barreau, ChatGPT-4 s'est rapidement hissé parmi les 10 % de diplômés les plus performants, ce qui a déjoué les attentes. Toutefois, les décisions doivent être prises avec soin, en veillant à ce que les systèmes numérisés fonctionnent de manière efficace et sûre.

La rapidité des changements peut inciter certains à adopter une approche attentiste. Or cette attitude comporte des risques considérables. La numérisation est une tendance irréversible qui nécessite un engagement actif. En façonnant de manière proactive les processus numériques, les notaires peuvent garantir le bon fonctionnement de l'administration préventive de la justice.

L'IA, si elle est intégrée de manière réfléchie, devient un allié précieux plutôt qu'un substitut pour les professionnels du droit. Elle améliore l'efficacité de la rédaction et de l'exécution des contrats, ainsi que des tâches telles que les contrôles de blanchiment d'argent. Cependant, l'expertise humaine reste indispensable, en particulier dans les questions

de complexité juridique et de valeur significative. C'est pourquoi, au niveau du CNUE, nous avons toujours privilégié l'approche « centrée sur l'humain », qui prévoit systématiquement une intervention humaine dans un processus de prise de décision.

3 L'Ukraine sera-t-elle également au centre de l'attention du notariat européen en 2024 ?

Depuis le début de la guerre en Ukraine, le CNUE aide activement les notaires ukrainiens à faire face à de graves difficultés. Avec les pertes humaines, les bureaux détruits et les ressources financières limitées, des milliers de notaires ont dû cesser leurs activités, ce qui a entravé les efforts de modernisation et de numérisation entamés par le notariat ukrainien. Malgré cela, nos confrères ukrainiens continuent de fournir des services essentiels, même dans les zones de guerre. Nous avons commencé à soutenir les notaires ukrainiens en février 2022. Une aide financière et des initiatives de soutien juridique, telles que des manuels pratiques et des fiches d'information sur le droit ukrainien, ont été fournies. Le notariat ukrainien est devenu membre observateur de notre organisation.

Dans la perspective de la reconstruction d'après-guerre, les notaires ukrainiens joueront un rôle essentiel dans la sécurité juridique, la tenue des registres et la prévention de la corruption. Ils devront largement accueillir le virage numérique que nous connaissons, pour une reconstruction rapide et le rétablissement de la confiance dans le système juridique, une condition préalable à la reprise économique. Pour répondre à ces besoins urgents, le CNUE préconise une stratégie globale qui s'apparente à un plan Marshall. Les notaires européens sont prêts à apporter leurs connaissances et leur soutien, en cherchant à collaborer avec les institutions européennes pour une mise en œuvre efficace. Nous échangeons régulièrement avec les institutions européennes à ce sujet et, d'ailleurs, nous organiserons une conférence le 13 septembre prochain à Vilnius. Elle servira de plateforme pour les discussions sur la future coopération entre le CNUE, le notariat ukrainien et les institutions ukrainiennes et européennes.

PROPOS RECUEILLIS PAR MARIE FABRE